


<p>Lettre des cinq élus de Toulouse du 14 avril 2022</p>	<p>Projet de ferme urbaine sur la friche de Bordeblanche aux Pradettes – réunion du 8 avril 2022. Mairie de Toulouse / association N.A.T.U.R.E.S.</p>	
	 <p>Mairie de TOULOUSE</p> <p>Annette LAIGNEAU Adjointe au Maire Jean-Jacques BOLZAN Adjoint au Maire Nicole MIQUEL-BELAUD Conseillère Déléguée Clément RIQUET Conseiller Délégué Christophe ALVES Maire de quartier</p>	<p>Toulouse, le 14 avril 2022</p> <p>Madame Estelle BARBIER Co-présidente Jardin pédagogique Madame Josy GAILLOCHET Co-présidente Ferme maraîchère Madame Sophie MERCIER Co-présidente Paniers solidaires Monsieur Richard SIMON LABRIC Co-président Jardin collectif et logistique Monsieur Philippe LEBAILLY Co-président Administration/communication Association N.A.T.U.R.E.S. Pradettes</p> <p>ca.natures.pradettes@laposte.net</p>
<p>N°</p>	<p>Paragraphe lettre mairie du 14 avril 2022</p>	<p>Éléments de réponse de l'association N.A.T.U.R.E.S Pradettes communiqués publiquement le 27 avril 2022</p>
<p>1</p>	<p>Comme l'a très clairement expliqué Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole dans son courrier du 25 mars 2022, nous nous étions engagés à vous laisser jusqu'au premier avril pour présenter un projet viable.</p>	<p>Le délai a été respecté. Le projet élaboré en partenariat avec des structures reconnues pour leur qualification dans le domaine de l'agriculture urbaine présente des motivations et un modèle économique viable.</p> <p>Le modèle économique s'inscrit dans une démarche initiée par l'ANRU et selon les préceptes de l'ESS.</p>
<p>2</p>	<p>Vous savez bien qu'un projet est quelque chose de construit, avec un maître d'ouvrage qui réalise, un budget qui le finance et ensuite un modèle d'exploitation pour fonctionner.</p>	<p>Comme nous savons qu'un projet doit « être construit », et comme expliqué au point 1, le projet présenté par NATURES répond parfaitement à cette condition. Cependant, le dossier est certes un peu long à lire et à étudier.</p> <p>Une étude attentive aurait permis et permet toujours de vérifier, que le dossier que nous avons communiqué à la mairie a été élaboré avec des organismes professionnels ayant une expertise soit dans la création d'activités dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (les Imaginations Fertiles), soit dans l'installation d'agriculteurs (Le Centième Singe). Ces deux organismes sont d'ailleurs reconnus par Toulouse Métropole. Notre projet est aussi salué par son professionnalisme, y compris par les services de Toulouse Métropole avec lesquels nous avons pu travailler.</p> <p>Le projet est construit selon les modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Centième Singe comme partenaire opérationnel de l'installation de la ferme maraîchère ; - le budget d'investissement financé par la subvention de la Région Occitanie ; - le modèle économique (exploitation) comportant une phase pilote de 3 ans et une phase pérenne.

3	<p>En effet, la concrétisation d'un tel projet implique que toutes les conditions soient réunies, à savoir : disposer des financements nécessaires notamment à l'acquisition du foncier et identifier un fermier chargé de l'exploitation, comme Monsieur le Maire a pu le rappeler à l'Opposition au Conseil Municipal du premier avril dernier.</p>	<p>Comme décrit brièvement au point 2, le projet dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des financements nécessaires aux investissements (matériels, serres, station de pompage etc.) ; - il n'est pas prévu d'acquisition du foncier car, comme pour toutes les expériences de fermes urbaines, le foncier est mis à disposition des maraîchers selon des modalités classiques de contrats de fermage en conformité avec le Code Rural. <p>Cela est le cas pour les maraîchers installés récemment sur le territoire de Toulouse Métropole, Ferme de Salsas, Ferme de Borde-Bio, plaine des Quinze Sols. Pour ces maraîchers, les mairies de Quint, de Blagnac et de Toulouse ainsi que Toulouse Métropole, n'ont pas exigé l'achat du foncier car évidemment cela n'aurait pas été possible pour ces exploitants agricoles. Ni même pour n'importe quelle autre ferme urbaine en France.</p> <p>Il était clair, et toutes les parties prenantes le savaient depuis le départ comme l'avait rappelé le Collectif des Associations des Pradettes par courrier en date du 14/09/2021, qu'il n'était pas question d'acheter le terrain de Bordeblanche.</p> <p>Ce terrain doit rester propriété de la mairie comme cela se pratique dans tous les autres projets d'agriculture urbaine de même nature en France.</p> <p>Concernant l'identification d'un fermier, si le dossier avait été lu et étudié, les élus auraient vu qu'il y avait mieux qu'un « fermier chargé de l'exploitation », il y a la « couveuse » de plusieurs dizaines d'agriculteurs du Centième Singe comme partenaire pour installer la ferme et mettre en place deux maraichers.</p>
4	<p>Malheureusement, le projet que vous portez ne remplit pas suffisamment ces conditions pour qu'il soit viable et totalement financé, c'est à dire prévoyant une prise en charge totale de l'investissement, sans la participation de la Mairie de Toulouse ou de Toulouse Métropole</p>	<p>Ces appréciations et la conclusion qui en est tirée, indiquent une incompréhension du dossier. NATURES se propose d'une réunion de travail à organiser avec le Centième singe, d'étudier point par point les craintes ou éléments à clarifier, expliquer, expliciter.</p> <p>Hormis la mise à disposition du foncier, aucune participation aux investissements n'est demandée à la mairie (cf. point 2). Et la phase test de 3 ans est là aussi pour prouver sa viabilité et la prise en charge totale de son investissement.</p>
5	<p>De plus, depuis plusieurs années, et à concertation avec les riverains, nous avons prévu d'autres opérations sur cette emprise foncière. Nous</p>	<p>Depuis 2014, le Collectif demande dans son document CAP 2030 (document présentant les attentes et demandes du collectif des associations des Pradettes à échéance de 2030) qu'il n'y ait plus de construction de nouveaux logements sur les terrains municipaux de Bordeblanche et que les terrains ouest soient réservés à des équipements publics ou des espaces verts et de jardinage.</p> <p>En 2017, le Collectif a demandé un moratoire de 5 ans sur les constructions après une pétition qui avait recueilli 1026 signatures pour permettre aux habitants des 500 logements construits sur les terrains privés de l'OAP de s'intégrer au quartier.</p>

<p>avons ainsi accepté de mettre en suspens les projets de logement sur ce terrain pour 18 mois afin de vous laisser le temps de présenter un projet concret Pour mémoire le plan d'aménagement d'ensemble et de Bordeblanche a été décidé et présenté en commission de quartier en 2012 sous la municipalité de Pierre COHEN. Il prévoyait alors la construction de près de 750 logements. Ce nombre a été réduit à 375 par la municipalité conduite par Jean Luc MOUDENC en toute transparence avec les habitants des Pradettes. Les constructions initialement prévues sur ce terrain avaient en effet fait l'objet d'une concertation lancée en 2015, puis d'ateliers de concertation et de présentation en bureau de quartier.</p>	<p>Les ateliers de concertations ont bien eu lieu, mais avec comme point non négociable pour la mairie, la construction de 375 logements sur les terrains lui appartenant. La présentation en bureau de quartier n'était donc pas le reflet d'une réelle concertation.</p> <p>En 2020, le Collectif a rappelé, dans la réactualisation de CAP 2030, sa demande que les terrains ouest de Bordeblanche, excepté la résidence intergénérationnelle de 70 logements, soit réservé au projet agro-urbain et aux équipements publics faisant cruellement défaut sur les Pradettes.</p> <p>En 2021, les terrains est de Bordeblanche ont été vendus par la Mairie pour construire une résidence inclusive de 78 logements. Ce sont donc 230 logements qui resteraient à construire sur le terrain ouest.</p> <p>En 2022, comme depuis une dizaine d'années, le Collectif, les associations et les habitants continuent à demander que la mairie renonce à la construction de ces 230 logements et réserve le terrain ouest de Bordeblanche exclusivement pour les équipements publics et espaces verts faisant défaut.</p> <p>La délivrance régulière de permis de construire et la construction des résidences de 2 à 4 étages en remplacement de deux à trois maisons individuelles ont largement dépassé les 230 logements supplémentaires menaçant ainsi l'équilibre du quartier en termes de mobilité, équipements publics et mixité sociale. Pour rappel quand on demande aux élues en charge de l'urbanisme et des permis de construire pourquoi elles acceptent la création de nouvelles résidences dans le quartier en remplacement de maisons individuelles, elles nous répondent : on n'y peut rien, c'est légal, c'est une transaction entre un promoteur et le propriétaire. Donc actes, puisque l'on ne peut rien faire sur cette densification tous azimuts et incontrôlée du quartier, on essaye de préserver là où vous avez encore la main à savoir les espaces verts existant dont la friche de Bordeblanche.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6	<p>En outre, sur le terrain ouest de La Dépêche du Midi la création d'une ferme urbaine sur 10 000 m² entraînerait la perte de 3,8 d'euros de recettes dans le bilan du PAE de Bordeblanche, soit une aggravation du déficit global de l'opération porté à 13,1 d'euros. Sans ces recettes, la mairie de Toulouse n'est plus en capacité de financer la construction des équipements publics à venir, ni la réalisation des voiries et infrastructures de desserte restantes à aménager.</p>	<p>Comme précisé au point 3, pour les autres fermes urbaines situées sur le territoire de la Métropole, il n'est pas exigé de rachat du foncier. Les mairies concernées dont les représentants siègent également au Conseil Métropolitain, ont voulu soustraire le foncier à la spéculation immobilière.</p> <p>Ce foncier est une ancienne ferme maraîchère, la mairie de Toulouse, dans le cadre de sa politique affichée de préservation des terres agricoles de la Métropole, pourrait se saisir du projet porté par NATURES pour le faire dans un quartier de Toulouse. La mairie agrandirait ainsi le cercle de la ceinture verte sur la partie ouest de la périphérie de Toulouse.</p> <p>S'agissant de la « perte de recettes », dans la note financière complémentaire au projet, il est proposé une « vision » sur ce sujet.</p> <p>La mise à disposition du foncier de 1 hectare pour la ferme, représente une immobilisation comme il y en a d'autres dans le budget de la mairie. En outre, comme vous le savez, ce foncier ne « perd » pas de valeur, au bout de 9 ans, 18, ou 25 ans sa valeur aura augmenté.</p> <p>Dans le projet de NATURES, le budget du modèle économique est très détaillé, en revanche, nous n'avons eu aucune explication sur les pertes de 3,8 M€ et le calcul des 13,1M€ de déficit global de l'opération.</p> <p>Exiger la prise en charge par l'exploitant de la ferme de telles sommes est irréaliste et pose d'emblée une « fin de non-recevoir ».</p> <p>Dans sa note financière complémentaire, NATURES a proposé des « pistes d'économies » sur des projets de la mairie et de la métropole. L'étude sommaire présentée n'a pas pour objet d'empêcher la mairie et la métropole de réaliser ces projets, mais simplement faire apparaître des proportions et permettre au décideur qu'est Le Maire, Président de la Métropole de reconsidérer la position « idéologique » et « partisane » de ses adjoints.</p>
7	<p>Vous en conviendrez la subvention de 150 000€ proposée par la Région Occitanie dans le cadre du budget participatif « ma solution pour le climat » est sympathique mais relève uniquement du symbole puisqu'elle ne représente que 4% du prix du terrain.</p>	<p>Comme expliqué au point 2 et plus, la subvention de la Région Occitanie est entièrement dédiée aux investissements.</p> <p>Cette subvention a été attribuée à un projet qui a été plébiscité par près de 1800 citoyens et classé n°1 dans le cadre de l'appel à projet de la Région « ma solution pour le climat ».</p> <p>Cette subvention n'a pas été présentée autrement que pour les investissements et ce « budget sympathique » nous permet de vous présenter un projet viable.</p> <p>Pour le rachat du terrain, voir point 6 ci-dessus.</p>
8	<p>Malgré le soutien de la Vice-présidente de la région, Nadia PELLEFIGUE vous n'avez donc ni financement privé, ni financement de la part d'une autre collectivité.</p>	<p>La Région Occitanie n'a accordé aucune faveur à l'association NATURES ni aucun accompagnement hors cadre légal.</p> <p>Madame PELLEFIGUE au titre de ses responsabilités « soutien / accompagne » un simple projet qui va dans le sens de la politique de la Région de lutte contre le changement climatique.</p> <p>Il est rappelé que ce projet a été lauréat de l'appel à projet de la Région Occitanie « ma solution pour le climat ».</p>

9	Aussi, aujourd'hui vous ne disposez pas des 3,8 de euros nécessaires et vous n'êtes pas en mesure de proposer une compensation intégrale des recettes d'équilibre du PAE perdues par l'abandon du projet urbain porté par la Collectivité.	<p>Voir point 2 et 8 ci-dessus. Exigence exorbitante. Voir note financière complémentaire au projet.</p>
10	De même, vous n'avez pas la moindre recette d'investissement nécessaire à la construction de la ferme ainsi qu'à son aménagement. De surcroît vous n'avez pas le budget le fonctionnement qui permettrait de la rendre viable.	<p>Le dossier de projet n'a pas été bien lu car, il n'est pas proposé de construire une ferme. S'agissant du « fonctionnement », voir explications plus haut. Le modèle économique est très clairement explicité dans le dossier, il s'agit d'une exploitation maraîchère qui produira et vendra. Le budget alloué par la Région suffit pour financer les installations de la ferme maraîchère.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement est dans le dossier, mais comme il n'a pas été lu, il y a erreur d'interprétation ; - Il en est de même du fonctionnement : une projection financière prudente de la production réalisable sur la ferme, « garantit » un chiffre d'affaires annuel de 50 à 60 000€ et permet de rémunérer deux maraîchers. Mais là encore, il aurait fallu que les élus lisent le dossier et le rapport annexé du Centième Singe, organisme spécialisé dans l'installation d'agriculteurs et reconnu comme partenaire expert par Toulouse Métropole.
11	Si nous avons conscience que la concrétisation de votre idée pour la transformation en projet nécessite des études poussées de faisabilité technique et financière, vous en conviendrez, en nous demandant 3 ans de plus, vous ne respectez pas votre engagement.	<p>NATURES ne demande pas 3 ans supplémentaires d'études pour élaborer le projet dont le modèle économique. Il est proposé deux phases de mise en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une première phase test de 3 ans qui permettraient pour vous comme pour nous de montrer la viabilité de la ferme et de « stabiliser » son modèle économique avant un engagement durable de chaque partie; 2. une deuxième phase pérenne avec sur les trois premières années la possibilité de tester les maraîchers qui resteront de façon pérenne. <p>Mais si la Mairie le souhaite, le projet permet aussi de passer directement à la deuxième phase, au modèle « exploitant agricole » pérenne si cela est l'option retenue finalement par Le Maire.</p>

12	<p>Car le délai de 18 mois pour préparer un projet que nous vous avons accordé a été convenu avec vous, vous l'aviez accepté. Nous, nous avons donc respecté notre parole.</p>	<p>Comme évoqué plus haut, NATURES a respecté sa parole. Cependant, les élus s'étaient engagés à accompagner NATURES sur tout le processus de « maturation » du projet. Cela n'a pas été le cas, NATURES s'est vue dans l'obligation de recourir aux services de plusieurs organismes qualifiés en installation agricole. Les prestations ont été financées par le budget participatif alloué par La Région.</p> <p>Ce renoncement à l'engagement d'accompagnement par vos services, a contribué à une distanciation très préjudiciable pour le projet et au relationnel que nous voulions construire avec vous.</p> <p>De la part de la mairie, le respect de la parole donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aurait été de co-construire le projet à partir des expérimentations et des préconisations d'un comité de pilotage comme initié en février 2021 par la Mairie elle-même et non pas de l'avorter comme cela a été fait par le maire du quartier en juin 2021 ; - aurait été de faire une étude réelle et sincère de notre dossier ; - cela aurait été de demander et prendre en compte les avis des services de la collectivité les plus concernés par le projet, à savoir le service de l'économie sociale et solidaire et celui de l'agriculture urbaine et de l'alimentation.
13	<p>D'autre part, en refusant notre proposition d'accompagnement sur un autre foncier à rechercher ailleurs, vous semblez vouloir vous inscrire dans une posture d'opposition, dont nous comprenons qu'elle correspond désormais à une démarche militante.</p>	<p>La démarche portée par l'association NATURES est ciblée sur la « friche » de Bordeblanche.</p> <p>Les motivations sont très détaillées dans le dossier.</p> <p>Cet espace de nature, la dernière friche libre de constructions, est pour nous, destiné à « donner » principalement aux habitants des logements situés tout autour un « espace de nature en ville et de respiration » à proximité immédiate. En effet, ce secteur est très fortement minéralisé. Ce type d'aménagement est en outre « fortement » déshumanisé. L'espace agro-urbain constitué d'une « ferme en agriculture biologique », d'un jardin partagé et d'un jardin pédagogique apporterait sans nul doute d'énormes bienfaits aux habitants proches et globalement aux habitants du quartier des Pradettes et au-delà pour les habitants du quartier de Lardenne.</p> <p>La situation du projet sur le site de Bordeblanche est motivée et argumentée dans le dossier par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation de l'îlot de fraîcheur est fondamentale pour tous les habitants des immeubles entourant la friche ; - La centralité et l'accessibilité du site pour les écoles ce que ne permet pas le parc de la Mounède (très éloigné) évoqué par la mairie ; - Sa proximité de Lardenne et de la zone Quartier Politique de la Ville des Pradettes ; - Le besoin d'une surface de 10 000 m2 pour la viabilité économique de la ferme; - La complémentarité des 3 pôles du projet : la ferme, le jardin pédagogique et le jardin partagé déjà aménagé à Bordeblanche. <p>Le projet porté par NATURES n'est pas une « posture d'opposition » mais plutôt une sérieuse démarche de progrès et de réelle prise en compte de l'avenir des êtres humains sur notre planète.</p> <p>Il est à noter que notre association NATURES est reconnue comme œuvrant pour le climat par La Région Occitanie et par l'Union Européenne qui l'a labellisée « Ambassadeur pour le climat ».</p> <p>L'association regroupe diverses sensibilités d'opinions politiques qui ne s'expriment pas en tant que telles pour le portage du projet. Il n'y a aucun militantisme « politicien » au sens entendu par la mairie dans cette démarche.</p>

14	<p>Enfin, nous nous étonnons des propos que vous avez avancés lors de notre rencontre, nous reprochant que ce terrain était « le seul poumon vert des Pradettes ».</p> <p>Devons-nous vous rappeler qu'aux Pradettes, il y a notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parc Viollet le Duc ; - le parc de la Mounède ; - le parc des Cèdres ; - le parc du hameau 47 ; - la coulée verte de Négougousses ; - les espaces verts chemin de la Fronde. 	<p>Nous n'avons jamais dit et écrit que la friche de Bordeblanche était le seul poumon vert du quartier.</p> <p>Nous ne savons pas exactement ce que les élus ont retenu lors de la réunion du 8 avril, mais le terrain de la friche est effectivement le « seul poumon vert » situé à proximité pour les habitants du secteur de Bordeblanche.</p> <p>Donc, depuis le départ, nous disons et écrivons que la friche de Bordeblanche est le seul îlot de fraîcheur pour les habitants de la zone la plus densifiée du quartier. L'étude réalisée en 2021 par les étudiants du Lycée Rive Gauche en a clairement fait la démonstration.</p> <p>Comme les élus le savent, l'accessibilité aux espaces verts que vous avez listés est malaisée pour les habitants de ce secteur.</p> <p>En particulier à des parents accompagnés de jeunes enfants en poussette, à pied, les PMR, les personnes âgées... Les différents trajets nécessitent de traverser plusieurs routes et rues en empruntant des trottoirs souvent étroits, mal entretenus ou encombrés par des véhicules en stationnement illicite ce qui impose de cheminer sur la route.</p> <p>Si l'on estime les temps de trajet aller et retour, les habitants de la zone de Bordeblanche ne sont pas incités à se rendre dans ces parcs ou jardins publics. Et aucun de ces parcs n'offre la même centralité pour les écoles du quartier. Un espace de nature proche et accessible tel que proposé par l'association NATURES est très pertinent.</p> <p>S'agissant des îlots de chaleur et donc des potentiels îlots de fraîcheur à développer, on peut trouver une confirmation des constats dans les résultats du projet MApUCE (Modélisation Appliquée et droit de l'Urbanisme : Climat urbain et Énergie) coordonné par le CNRM (Centre National de Recherche Météorologique) qui montrent que la friche de Bordeblanche a une fonction de rafraîchissement durant la nuit en période de canicule (https://www.umr-cnrm.fr/spip.php?article787).</p>
15	<p>Également, dans le quartier des Pradettes, nous avons écouté la volonté des citoyens de disposer d'un jardin pédagogique dans le cadre du budget participatif. Ainsi, une surface de plus de 2500 m² sera dédiée à ce projet. Il faudra en définir l'usage plus précisément avec les services municipaux concernés pour qu'ils puissent accompagner les associations de quartier dans la définition de leur projet.</p>	<p>Ce paragraphe est un copier/coller du courrier de M. MOUDENC du 17 février 2020 adressé au Collectif des Associations des Pradettes :</p> <p style="padding-left: 40px;">Plus particulièrement, j'ai écouté la volonté des citoyens de disposer d'un jardin pédagogique dans le cadre du budget participatif. Ainsi, une surface de plus de 2500 m² sera dédiée à ce projet. Il faudra en définir l'usage plus précisément avec les directions compétentes pour qu'elles puissent vous accompagner dans la définition de vos objectifs. Pour votre information, sachez que sur cette parcelle, je</p> <p>Ce copier/coller malheureux introduit des confusions entre le jardin pédagogique éphémère qui ne fait que 500m² et le jardin partagé dont la surface est de 2500m² !</p> <p>Dans le budget participatif de la Mairie en 2019 c'est un jardin partagé qui avait été soumis au vote des habitants. La Mairie n'avait pas alors soumis au vote des habitants les deux autres idées émises par les habitants des Pradettes en mai 2019 (un jardin pédagogique et une ferme urbaine maraîchère), bien que ces deux propositions avaient recueilli plus d'avis favorables que celle du jardin partagé lors de la première phase du budget participatif !</p> <p>Quant au jardin pédagogique éphémère de 500m², il a été entièrement aménagé par des membres de l'association NATURES sur un terrain mis à disposition par la Mairie fin 2021 après 10 mois de difficiles négociations !</p> <p>Il est fréquenté par 14 écoles, CLAE et crèche.</p> <p>Le succès est au rendez-vous. Cette réussite confirme que les citoyens sont aussi capables de définir et porter un beau et très professionnel projet.</p>

		<p>Les représentants de NATURES présents le jour de la visite de Madame La Consule Générale des Etats-Unis le 18 mars dernier l'ont accueilli et lui ont présenté la démarche du projet global dans lequel s'inscrit le jardin pédagogique.</p> <p>Celle-ci a été enchantée par notre projet qui lui a été présenté par notre « Ambassadeur européen du Climat » ; discussion en anglais entre deux diplomates ; en présences d'écoles, elle a félicité l'association NATURES et a adoré notre « totem » chouette.</p>
16	<p>Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable à tout projet correspondant à la l'idée que vous avez suggérée sur ce foncier et nous reprenons donc le PAE tel que prévu initialement, issu de la concertation avec les habitants et opérant une forte diminution de la densité prévue auparavant à la Municipalité précédente, représenté dans l'Opposition municipale actuelle.</p>	<p>L'association NATURES est en désaccord total avec cet avis négatif de ces adjoints, conseillers et maire de quartier.</p> <p>Compte tenu de sa position et de ses responsabilités, nous comprenons tout à fait que le Maire de Toulouse ait peu de temps à consacrer à notre démarche et à notre projet, mais nous sollicitons son arbitrage.</p> <p>Nous sommes persuadés qu'en lui présentant directement notre démarche et notre projet il sera convaincu qu'il va dans le sens du bien commun et de l'intérêt collectif des habitants des Pradettes qui aimeraient bien être aussi considérés comme des Toulousains.</p> <p>Il est à noter que depuis le lancement de l'OAP de Bordeblanche, il y a eu la crise sanitaire du COVID et la publication des derniers rapports du GIEC alertant sur l'urgence à changer maintenant de priorités si l'on veut construire un futur vivable et durable.</p> <p>Notamment changer les pratiques alimentaires : prioriser la consommation de légumes, légumineuses et fruits de saisons pour améliorer nos défenses immunitaires et réduire les émissions de GES.</p> <p>Pour rappel, le bilan intermédiaire communiqué par Toulouse Métropole de son plan climat air énergie territorial (PCAET) est très négatif : au lieu d'atteindre en 2030 une réduction de 40% des émissions de GES définie par la loi, Toulouse Métropole ne sera qu'à -9%.</p> <p>Combien de catastrophes seront nécessaires pour que la Mairie de Toulouse prenne sérieusement en compte les alertes des scientifiques, et soutienne les initiatives citoyennes et les propositions des associations qui s'inscrivent dans les préconisations du GIEC ?</p>
17	<p>Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.</p>	<p>Tels sont les éléments factuels que nous tenons à porter à la connaissance de Monsieur Le Maire, Président de Toulouse Métropole.</p>

